



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

—————
Séance Publique du 29 avril 2021
—————

Objet de la délibération

MINI CAMPS DES ALSH ÉTÉ 2021 - PROGRAMMATION ET TARIFICATION

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Madame Martine JOURDAIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2021.04.007

MINI CAMPS DES ALSH ETE 2021 - PROGRAMMATION ET TARIFICATION

Rapporteur : Valérie MAHÉ

Des mini-camps à destination des enfants inscrits aux ALSH de la Ville sont habituellement proposés chaque été.

Pour l'été 2021, une incertitude persiste encore actuellement sur l'évolution de cette crise et, de fait sur leur programmation. Toutefois, et dans l'hypothèse où l'ensemble des freins sanitaires soit levé, l'organisation de mini-camps en juillet et août 2021 est envisagée :

- En prenant en considération la réalisation d'un camp breton par l'association Emglev Bro An Orient en évitant de positionner un mini-camp de la Ville à la même période.
- En optimisant le site d'Erdeven déjà configuré pour accueillir les enfants à la journée (sorties baignades).

Des mini-camps de 4 jours/3 nuits (10-12 ans) et 2 jours/1 nuit (6-9 ans) sont donc programmés cet été. Par ailleurs, des veillées seront proposées dans le prolongement des journées d'accueils de loisirs (19h-21h30) pour les enfants de 3 à 12 ans.

PROPOSITIONS TARIFAIRES

- **Mini-camps (12 enfants, 2 animateurs)**

	2021	
MINI CAMPS 4 jours/3 nuits	0 à 371,00 €	67,50 €
	de 371,01 à 475,00 €	85,00 €
	de 475,01 à 600,00 €	100,00 €
	de 600,01 à 820,00 €	116,00 €
	de 820,01 à 1 076,00 €	131,00 €
	de 1 076,01 à 1 457,00 €	147,00 €
	plus de 1 457,00 €	163,00 €
	Extérieurs	304,00 €
	Extérieurs Pension Complète	364,00 €

MINI CAMPS 3 jours/2 nuits	0 à 371,00 €	50,62 €
	de 371,01 à 475,00 €	63,75 €
	de 475,01 à 600,00 €	75,00 €
	de 600,01 à 820,00 €	87,00 €
	de 820,01 à 1 076,00 €	98,25 €
	de 1 076,01 à 1 457,00 €	110,25 €
	plus de 1 457,00 €	122,25 €
	Extérieurs	228,00 €

▪ **Nuitée (12 enfants, 2 animateurs)**

C'est un « mini-camp d'une nuit ». Il se déroule sur la base d'Erdeven. Le groupe part et revient par le même transport que celui prévu pour les sorties baignades programmées les mêmes jours. Les repas du midi sont fournis par SCOLAREST. Les petits déjeuners et repas du soir sont préparés par le groupe.

NUITEE S	enfant hennebontais	8,40 €
	enfant extérieur	12,00 €

La nuitée est facturée aux familles en plus de la journée d'ALSH.

▪ **CAF AZUR (mini-camps et nuitées)**

Depuis janvier 2020, le dispositif CAF AZUR a été supprimé. Il permettait, pour les familles des 3 premières tranches de quotient familial d'obtenir une aide de la CAF de 4,00€/jour/enfant pour les journées de centre de loisirs.

Le Bureau Municipal du 17 février 2020 a décidé la prise en charge de la suppression des CAF AZUR afin qu'elle n'impacte pas sur les facturations faites aux familles. Dans ce cadre, une aide transitoire a été versée à la Ville d'Hennebont en 2020 par la CAF (6.936,00€ sur 8.000,00€ demandés) qui a annoncé qu'elle reconduisait cette aide transitoire en 2021.

Aussi, dans le prolongement du Bureau Municipal du 17 février 2020, **il est proposé une prise en charge par la Ville de 10,00€ par jour de mini-camps et par enfant pour les familles des 3 premières tranches de quotient familial**. Ce montant correspond à l'aide moyenne des CAF AZUR versée auparavant aux familles par la CAF (entre 9,00€ et 12,00€/jour/enfant).

▪ **Veillées (12 enfants, 2 animateurs), accueil des enfants jusqu'à 21h30.**

Elles se déroulent à Kerpotence ou à la Ferme du Merdy. Le repas du soir est préparé par le groupe.

	2021	
VEILLES	0 à 371,00 €	2,96 €
	de 371,01 à 475,00 €	3,23 €
	de 475,01 à 600,00 €	3,50 €
	de 600,01 à 820,00 €	3,90 €
	de 820,01 à 1 076,00 €	4,45 €
	de 1 076,01 à 1 457,00 €	4,97 €
	plus de 1 457,00 €	5,38 €
	Extérieurs *	13,20 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 avril 2021,
Vu l'information donnée à la Commission « Vie » en date du 13 avril 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ➔ **APPROUVE** la tarification des mini-camps, nuitées et veillées de l'été 2021 telle que présentée dans ce rapport,
- ➔ **DIT QUE** ces tarifs sont également applicables pour les activités jeunesse (13-17 ans) qui pourraient être organisées,
- ➔ **APPROUVE** la prise en charge par la Ville de 10,00 € par jour de mini-camps et par enfant pour les familles des 3 premières tranches de quotient familial afin de ne pas impacter la suppression des CAF AZUR sur les familles,
- ➔ **AUTORISE** le Maire à intégrer cette participation supplémentaire de la Ville à la demande d'aide transitoire à la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ